

Diagnostic Trame Verte et Bleue

Piémont des Vosges

Saint-Hippolyte



Présentation.....4

Les espaces naturels.....6

Les éléments du SRCE.....9

La fragmentation du territoire... 11

Les réseaux écologiques13

La biodiversité15

La faune.....16

La flore.....18

Les habitats.....20

A éviter.....21

Déclinaisons locales et perspectives22

ANNEXES

Fiches propositions

Fiches actions

La LPO et la TVB

La Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) – Alsace est une association à but non lucratif qui a pour objet d'agir pour l'oiseau, la faune sauvage, la nature et l'Homme, et lutter contre le déclin de la biodiversité. Son activité s'articule autour de 4 grandes missions : protection des espèces, protection des espaces, éducation et sensibilisation, et le secours à la faune sauvage en détresse.

La Trame Verte et Bleue (TVB) est une politique qui a pour objectif de réduire la perte de la biodiversité, en maintenant et en reconstituant un réseau de milieux favorables pour que les espèces animales et végétales puissent accomplir leur cycle de vie. Elle s'appuie sur le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) qui cartographie les éléments tels que les Réservoirs de Biodiversité (RB) et les Corridors Écologiques (CE) les reliant.

La Trame Verte se divise en 3 sous-trames principales : arborée (haie, bois, bosquets, etc), herbacée (prairies, bandes herbeuses, etc), et cultivée (champs, vignes, etc).

La Trame Bleue quant à elle est formée des éléments en lien avec l'eau tels que les cours d'eau, canaux, fossés, plans d'eau, étangs, mares, et les zones humides.

Dans ce contexte, la LPO a réalisé un diagnostic de la TVB sur le territoire de la commune de Saint-Hippolyte. Il pourra servir à l'élaboration de projets communaux plus précis à l'avenir. La commune pourra alors solliciter l'outil de l'Appel à Projet Trame Verte et Bleue en son nom ou en collaboration avec d'autres collectivités ou acteurs locaux.

Appel à Projet Trame Verte et Bleue :

<https://www.grandest.fr/appeal-a-projet/appeal-a-projets-trame-verte-et-bleue-grand-est/>





Présentation

Contexte géographique

Située au Sud de Sélestat, la commune de Saint-Hippolyte s'étend sur une surface de 1780 ha, à cheval sur les régions naturelles du massif vosgien et de la plaine du Rhin supérieur, entre 170 m et 731 m d'altitude. La commune comptait 962 habitants en 2021.

Étendu sur une langue de 1 à 2 km de large du Nord au Sud et de plus de 12 km de long d'Est en Ouest, son ban communal comporte trois grandes entités naturelles que sont, d'Ouest en Est, la forêt sur le massif des Vosges méridionales, les collines sous-vosgiennes avec le vignoble et le Ried Centre Alsace avec ses prairies et forêts de plaine.

Le paysage, très hétérogène, est parcouru d'Ouest en Est par le Durrenbach, le Luttenbach et l'Eckenbach et par les ruisseaux Bergenbach et Horgiesen en plaine.

La commune est traversée par la D1b1 d'Est en Ouest pour rejoindre la D159 qui monte au Haut-Koenigsbourg. La route des vins (D35) qui devient la D1b à partir de Saint-Hippolyte, passe par la commune pour relier les villages d'Orschwiller, Rodern et Rorschwihr.

La D83, ainsi que la ligne de chemin de fer reliant Sélestat à Colmar traverse le territoire en parallèle de l'autoroute A35 à l'Est.

D'un point de vue administratif, Saint-Hippolyte est rattaché à l'arrondissement de Colmar-Ribeauvillé et à la Communauté de Communes du pays de Ribeauvillé.

Contexte historique

L'histoire récente du territoire, depuis son appropriation humaine, a vu la transformation du paysage de plaine en terres agricoles de grandes cultures et de vignes sur le piémont.

Les massifs forestiers étaient moins étendus et certaines zones ont été laissées en friche entraînant une fermeture du paysage à l'exemple des pentes du Langenberg. Quelques différences cependant, avec la zone forestière humide du Ried, qui a progressivement été remplacée par des prairies.

Les photographies aériennes des années 1950 révèlent la présence de nombreuses petites parcelles cultivées avec différentes cultures. La taille des parcelles agricoles de l'époque a depuis augmenté et elles sont majoritairement cultivées avec de la vigne aujourd'hui. Le vignoble s'est étendu à l'Est de même que le village qui comporte aujourd'hui deux parties.



Carte 1 : Cassini (1750 - 1815)

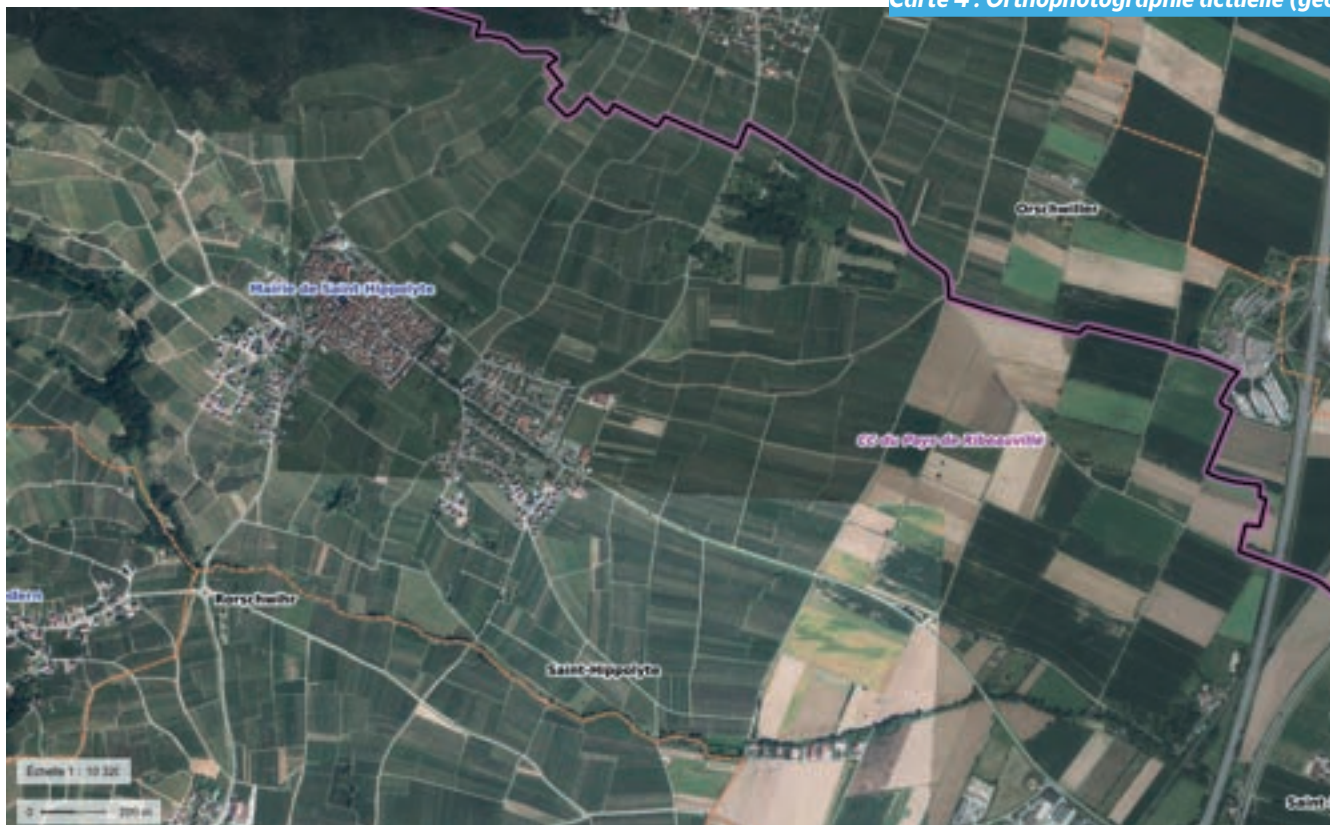


Carte 2 : État major (1820 - 1880)

Carte 3 : Orthophotographie des années 1950 (géoportail)



Carte 4 : Orthophotographie actuelle (géoportail)



Les espaces naturels

1 LES ESPACES PROTÉGÉS

Selon l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), un espace protégé est « un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés ». La désignation des espaces naturels protégés est une composante majeure des stratégies de protection et de gestion du patrimoine naturel, traduit par les différents outils de protection disponibles.

L'ensemble du territoire de Saint-Hippolyte se trouve dans le **Parc naturel régional FR8000006 Ballon des Vosges** avec ses différentes entités naturelles d'un intérêt écologique fort que sont : Les hêtraies-sapinières en altitude, les hêtraie-chênaies et le vignoble sur le piémont, et les prairies humides en plaine.

Saint-Hippolyte est liée à 5 sites Natura 2000 (ZSC et ZPS) et à 2 Arrêtés de Protection de Biotope par les corridors CN4, C178 et C180.

Les ZSC (Zones Spéciales de Conservation) sont liées à la conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales d'intérêt patrimonial.

Les ZPS (Zone de Protection Spéciale) sont des zones importantes pour la conservation des oiseaux.

Les APB protègent les habitats nécessaires au cycle de vie des espèces protégées qu'ils ciblent.

Saint-Hippolyte est concerné par :

- **ZSC N° FR4202004 « Site à chauves-souris des Vosges haut-rhinoises »**, qui abrite un ensemble exceptionnel d'habitats naturels des chauves-souris Minioptère de Schreibers et le Grand Murin sur le Taennchel limitrophe du ban de la commune.
- **ZSC N° FR4201806 « Collines sous-vosgiennes »**, au Sud de la commune. Cette zone protège un habitat sec et calcaire en lisière de la montagne vosgienne, constitué notamment de pelouses et landes sèches et de la faune et la flore associée.
- **ZSC N° FR4201797 « Secteur alluvial Rhin-Ried-Bruch, Bas-Rhin »**, à l'Est de la commune protège notamment les dernières forêts alluviales de la vallée du Rhin.
- **ZPS N°FR4212813 « Ried de Colmar à Sélestat, Bas-Rhin »** sur la partie Est de la commune. Cette zone humide de la plaine d'Alsace présente une mosaïque d'habitats remarquables et une faune a une flore de grande valeur patrimoniale.

La vaste zone humide du Ried Bas-Rhin est notamment utilisée par une grande diversité d'oiseaux en migration mais également en période de reproduction. Le site abrite plusieurs espèces nicheuses (Martin-pêcheur, Pic noir, Pic mar, Pic cendré, Pie-grièche écorcheur, Bondrée apivore, Milan noir et Râle des genêts). Il accueille également la nidification d'espèces rares telles que le Courlis cendré ou le Râle d'eau.

Concernant les oiseaux nicheurs, l'un des enjeux majeurs du site est la conservation ou la restauration des populations de Courlis cendré et de Râle des genêts. En outre, l'Alsace et notamment la plaine de l'Il a une responsabilité particulière dans la conservation du Pic mar, dont elle abrite une proportion notable des effectifs en Europe. Pour les oiseaux migrateurs, les rieds constituent une zone de halte migratoire et d'hivernage, complémentaire en termes de fonctionnalité, aux zones de protection spéciales rhénanes. En effet, les rieds sont inondés d'une lame d'eau relativement peu profonde en saison hivernale et printanière ; ils offrent de ce fait des ressources alimentaires aux espèces migratrices, entre autres, aux oies, canards, laridés et limicoles.

- **ZPS N°FR4211807 « Hautes-Vosges, Haut-Rhin »** sur le Taennchel, avec la présence des espèces inféodées aux massifs forestiers, la Gélinotte des bois, la Chouette de Tengmalm, la Chevêche d'Europe et le Grand-duc d'Europe.
- **APB N°FR3800937 « Mesures de compensation des sablières Léonhart »**. Cet arrêté a été pris pour protéger l'habitat de 4 espèces de la flore de zones humides : la Stellaire des marais, la Gesse des marais et l'Orge faux-seigle. Le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Alsace est chargé de la gestion du site.
- **APB N°FR3800849 « Zone de protection de biotope du Taennchel »**. Cet arrêté doit préserver un biotope favorable au Grand Tétrás, à la Gélinotte des bois et aux espèces rupestres représentées par le Faucon pèlerin et le Grand corbeau dans ce massif.



Plantation d'un arbre sur une zone herbacée

2 LES ZONES D'INTÉRÊTS ÉCOLOGIQUES

3 Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) sont présentes sur le secteur d'étude.

Les ZNIEFF de type 1 correspondent aux zones les plus remarquables en biodiversité, tandis que les ZNIEFF de type 2 sont de grands ensembles naturels peu modifiés, favorables à de nombreuses espèces.

Saint-Hippolyte est directement concernée par :

- **ZNIEFF de type 1 N°420007163 « Ried du Brunnenwasser et marais des Rohrmatten à Sélestat »** sur la partie Est de la commune.

Cette zone inclue dans le vaste périmètre d'inondabilité de l'Ill est caractérisée par un ensemble bocager important. Il s'agit d'une mosaïque de milieux ouverts (prairies intensives, lambeaux de prairies extensives, mégaphorbiaies, roselières), de boisements riverains, de boisements typiques des rieds de type Chênaie-frênaie à charmes et de Peupleraies artificielles. Cet ensemble est particulièrement remarquable pour la diversité faunistique, dont des insectes et des oiseaux, et floristique avec de nombreuses espèces des zones humides.

- **ZNIEFF de type 2 N° 420030099 « Coteaux de Burgreben au Geissberg »** au Nord-Ouest du village.

L'intérêt de cette ZNIEFF repose principalement sur sa richesse herpétologique et entomologique inféodée aux habitats ouverts et semi-ouverts des coteaux xéro-thermophiles. C'est également l'une des stations les plus septentrionales pour le Lézard vert en Alsace.

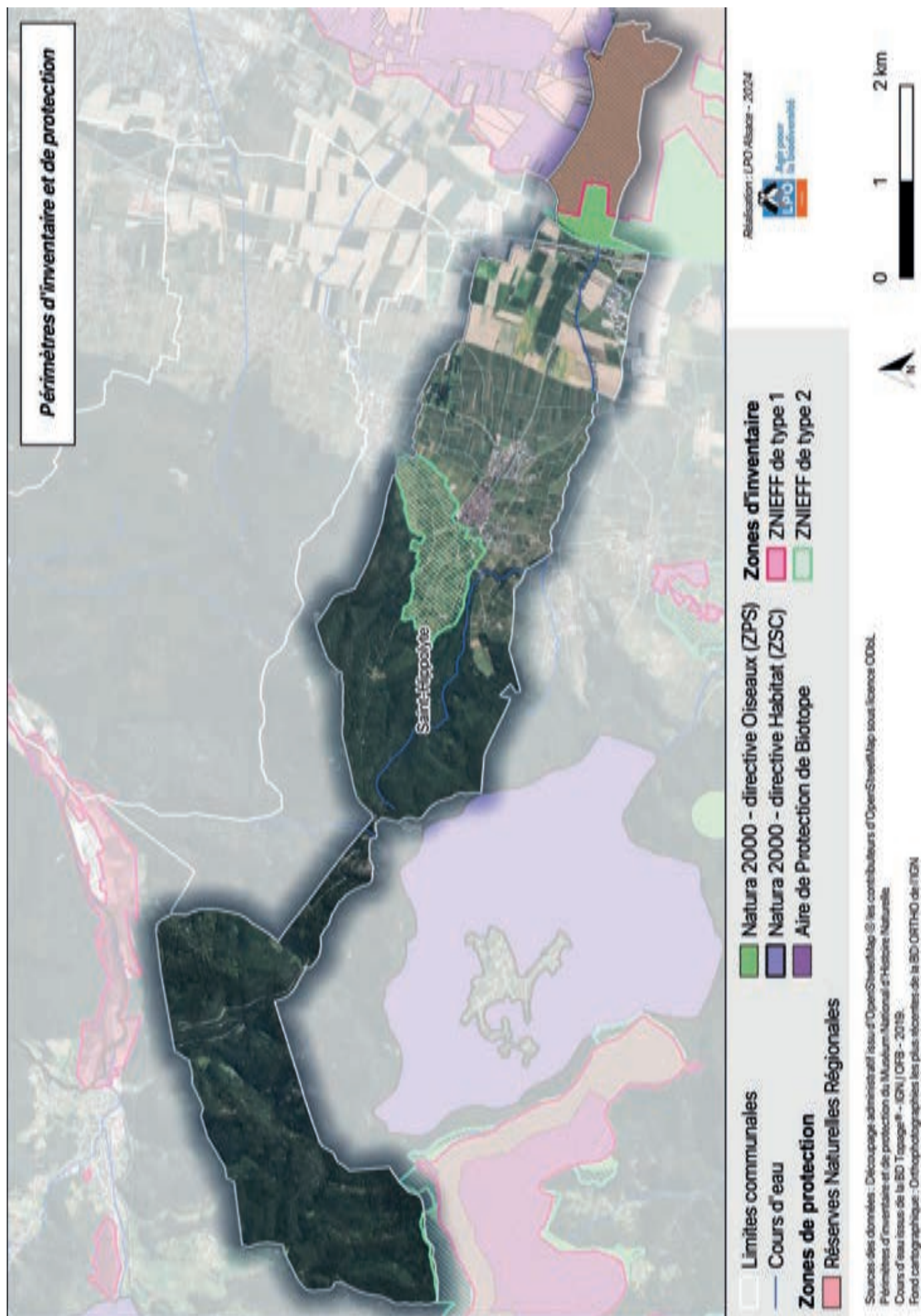
- **ZNIEFF de type 2 N° 420030443 « Zone inondable de l'Ill à Illkirch-Graffenstaden »** qui comprend la plaine d'inondation de l'Ill entre Colmar et Illkirch-Graffenstaden à l'Est de la commune. Ces zones inondables abritent une richesse floristique et faunistique importante avec 171 espèces déterminantes dont l'Iris de Sibérie, le Choin noirâtre, la Loutre et le Castor. Cette zone comprend la totalité des espèces remarquables du Ried.



Ripisylve le long de l'Eckenbach



Roselière bordant l'Eckenbach



Les éléments du SRCE

1 LES RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ

Les réservoirs de biodiversité sont des espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée. Les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante. Les réservoirs de biodiversité comprennent tout ou partie des espaces protégés et les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité (article L. 371-1 II et R. 371-19 II du code de l'environnement).

La commune est directement concernée par le réservoir de biodiversité d'importance régionale « **Ried Centre Alsace** » (RB46).

Ce réservoir très étendu (13000 ha) touche la partie Ried de la commune, à l'Est de celle-ci. Il revêt une importance particulière pour les espèces des cours d'eau, des milieux forestiers et des milieux ouverts humides.

De nombreuses espèces sensibles à la fragmentation ont été recensées, telles que le Sonneur à ventre jaune, la Noctule de Leisler, le Chat forestier, l'Hypolaïs icterine, l'Agrion de Mercure, l'Azuré des paluds, le Criquet des roseaux ou l'Écrevisse à pieds blancs. Citons également des espèces et habitats patrimoniaux, tels que le Courlis cendré, le Cuivré des marais ou la Lamproie de Planer pour les espèces ou les Prairies à molinie sur sols calcaires ou les hêtraies du Luzulo-Fagetum pour les sols pauvres en éléments minéraux.

La commune est liée à 3 réservoirs de biodiversité d'importance régionale :

« **Massif du Taennchel** » (RB57) Ce réservoir, majoritairement forestier, couvre une surface d'environ 160 ha sur le massif du Taennchel à l'Ouest de la commune. Il revêt une importance particulière pour les espèces des cours d'eau et des milieux forestiers ainsi que pour des espèces sensibles à la fragmentation recensées sur le territoire : Lézard vivipare, Coronelle lisse, Lynx boréal, Chouette de Tengmalm, etc. D'autres espèces ou habitats patrimoniaux y ont été recensés tels que le Grand Murin ou le Criquet de la Palène.

« **Coteau du Grassberg** » (RB56) Ce réservoir se trouve entre les 2 réservoirs cités ci-dessus. D'une superficie de 16 ha, il se compose majoritairement de milieux ouverts xériques avec la biodiversité inféodée à ces milieux : Lézard vert, Coronelle lisse, Decticelle bicolore. D'autres espèces sensibles à la fragmentation de leur habitat y ont été recensées telles que la Decticelle chagrinée, le Criquet italien, l'Ephippigère des vignes, le Criquet des jachères.

« **Les Vallées du Giessen et de la Lièpvrette** » (RB52) Ce réservoir de 600 ha suit les cours d'eau du Giessen et de la Lièpvrette avec leurs milieux humides associés. Il se trouve à l'Ouest de la commune dans la Vallée de la Lièpvrette à la Vancelle. Il revêt une importance pour les espèces des cours d'eau, des milieux forestiers et des prairies humides. Les espèces sensibles à la fragmentation de leur habitat ont été recensées, telles que le Lézard vert, la Noctule de Leisler, le Chat sauvage, le Lynx boréal et les Azuré des paluds et de la sanguisorbe.

2 LES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES

Les réservoirs de biodiversité sont reliés par des corridors écologiques. Ils permettent la circulation des animaux entre les réservoirs et la diffusion des plantes. Ils sont essentiels au bon fonctionnement des écosystèmes et à la préservation de la biodiversité.

La commune est concernée par deux corridors d'importance régionale : C178 et C180 et un corridor d'intérêt national : CN4.

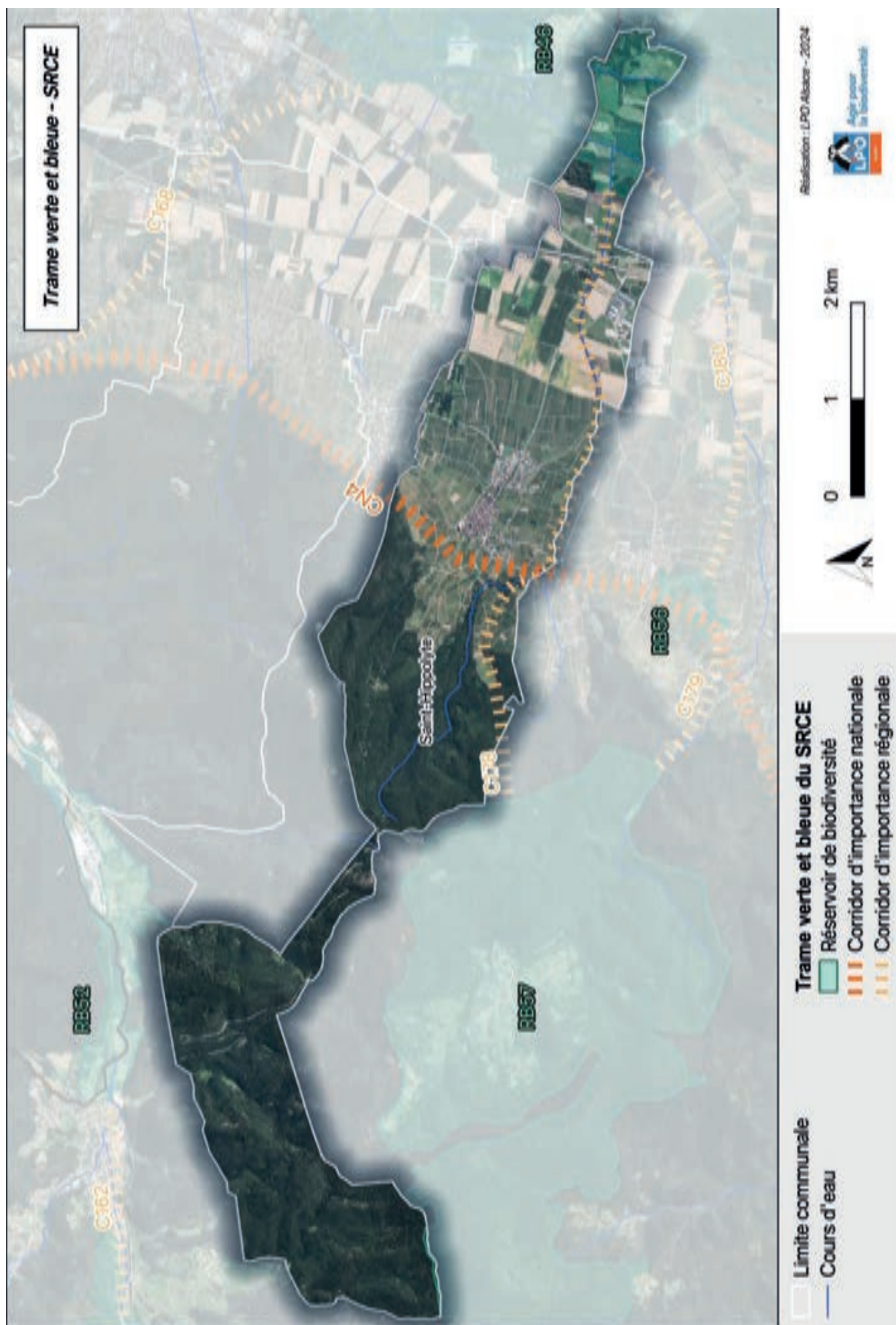
La commune est traversée par le **corridor C178** de type cours d'eau le long de l'Eckenbach permettant le déplacement des espèces aquatiques ou semi-aquatiques et des espèces sensibles à la fragmentation de leur habitat. Il relie le massif des Vosges moyennes avec le Ried et ses habitats semi-ouverts et bocagers. D'après le SRCE, il paraît dans un état fonctionnel satisfaisant et est de ce fait à conserver.

La commune est également concernée par le **corridor C180**, un corridor de type cours d'eau qui relie le RB56 avec le RB46 en suivant le Bergenbach venant de Bergheim. Il partage les mêmes caractéris-

tiques que le corridor précédent, à savoir qu'il permet le déplacement des espèces aquatiques ou semi-aquatiques et des espèces sensibles à la fragmentation de leurs habitats en reliant le massif des Vosges moyennes avec le Ried. Il est cependant jugé d'un état fonctionnel non satisfaisant d'après le SRCE et est de ce fait à restaurer.

Le corridor d'intérêt national **CN4 « Piémont vosgien et collines sous-vosgiennes »** relie l'Allemagne et la Franche Comté selon un axe Nord-Sud.

Il est composé principalement de milieux thermophiles (pelouses, forêts, lisières, talus, murets...), ainsi que les milieux rocheux et falaises.



Sources des données : Découpage administratif issu d'OpenStreetMap © les contributeurs d'OpenStreetMap sous licence ODbL ; SRCE Alsace DREAL Grand-Est Cours d'eau issus de BD Topogé® - IGN / OFB - 2019.
Fond cartographique : Orthophotographies les plus récentes de la BD ORTHO de l'IGN

La fragmentation du territoire

1 L'ESPACE URBAIN

L'espace urbain peut constituer un danger, un obstacle ou au contraire être un milieu favorable pour certaines espèces et selon certaines conditions.

Les zones urbanisées représentent environ 6% sur le ban de Saint-Hippolyte, intégrant les zones industrielles et commerciales. Au cours des dernières décennies, le village s'est progressivement étendu le long des axes de circulation, avec des lotissements composés de maisons individuelles entourées de jardins. Avec la création de la zone d'Activités Am Eckenbach, la surface urbanisée a presque triplé depuis les années 1950.

La présence de jardins entourant les habitations complète la trame verte. Ces espaces sont également de potentiels sites accueillants pour la faune sauvage à condition que les espaces verts soient entretenus de manière écologique. La zone d'activité Am Eckenbach comporte également quelques espaces verts, qui peuvent constituer des corridors en pas japonais, à condition d'être gérés extensivement.

L'éclairage public et domestique a également un impact sur la faune en désorientant les animaux nocturnes. On parle de la **trame noire**, qui désigne un réseau connecté de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques, prenant en compte un niveau d'obscurité suffisant pour la faune nocturne.

2 LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

Les routes présentent des risques de collision avec la faune (oiseaux et mammifères mais également reptiles, amphibiens et insectes). Ces risques sont d'autant plus élevés que leur fréquentation est importante et qu'elles croisent un axe utilisé par la faune sauvage pour se déplacer. Elles constituent également, dans une moindre mesure, une interruption au sein de la matrice végétale.

La route D481 venant de Lièpvre traverse le massif forestier d'Ouest en Est, jusqu'au village de Saint-Hippolyte après quoi elle devient la D1B1 en repartant à l'Est jusqu'à l'autoroute A35. Cette dernière traverse la commune dans un axe Nord-Sud, scindant le territoire en deux et fragmentant le corridor C178 qui longe le ruisseau Eckenbach. La D1083, parallèle à l'autoroute, ainsi que la voie ferrée, accentuent ce phénomène.

La commune est également concernée par la D1B dans un axe Nord-Sud. La D1B1 pour rejoindre le Haut-Koenigsbourg est très fréquentée

pendant la belle saison et constitue un risque élevé de collision avec la faune.

Au total, 22 données d'animaux morts à cause d'infrastructures de transport ont été renseignées sur le territoire entre 2012 et 2023, dont une majorité de Blaireaux européens, de Renards roux, et de Chevreuils. Une buse variable, un Canard colvert et une Grive litorne ont également été recensés.

La plupart des cas de mortalité toutes espèces confondues est localisée le long de l'autoroute A35, l'élément le plus fragmentant dans le paysage du Piémont des Vosges.

A noter que ces données sont une sous-estimation de l'impact réel des routes. Beaucoup d'animaux accidentés n'étant pas saisi dans la base de données Faune Alsace.

3 LES OBSTACLES SUR LES COURS D'EAU

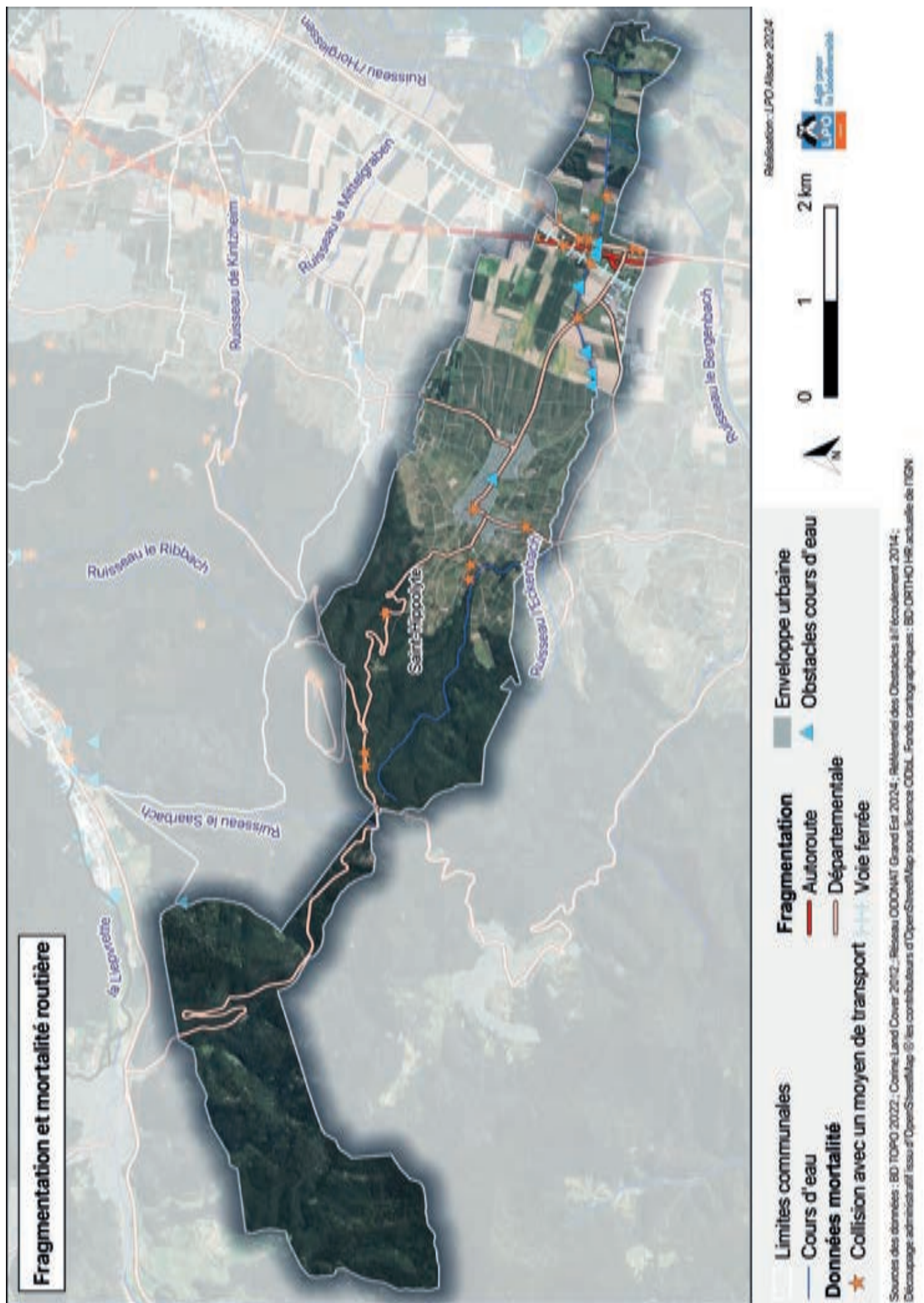
Le territoire est parcouru par le Luttenbach et le Eckenbach et leurs affluents d'Ouest en Est et par les ruisseaux, Bergenbach et Horgiesen dans le Ried. Ces cours d'eau jouent de fait un rôle important pour la continuité écologique aquatique en offrant des habitats et des corridors de déplacement.

L'Eckenbach est cependant fragmenté par plusieurs d'ouvrages (seuils, passages busés, vannes...) pouvant constituer un obstacle physique pour certains organismes aquatiques, qui n'ont alors plus accès à certains tronçons du réseau hydrographique, de manière permanente ou dans certaines conditions de débit.

Les obstacles présentés ici sont issus du Référentiel National des Obstacles à l'Écoulement (ROE) développé par l'Agence Française de la Biodiversité datant de 2014 et remis à jour régulièrement.

Au total, 9 obstacles (seuils en rivière) à la continuité écologique ont été répertoriés sur le ruisseau Eckenbach.

La continuité écologique ne doit pas être entravé par un nouvel ouvrage et doit être assurée pour les ouvrages existants.



Les réseaux écologiques

La trame verte et bleue se décompose en sous-trames (ou réseaux):

- La **sous-trame arborée** se compose des forêts, bois bosquets, haies et arbres isolés.
- La **sous-trame herbacée** se compose des prairies, pâtures, friches, bandes et chemins enherbés.
- La **sous-trame aquatique et humide** se compose des plans d'eau, étangs, mares, cours d'eau, fossés, zones humides et roselières.
- La **sous-trame agricole** se compose des cultures, agroforesterie, jachères et zones refuges.

Les sous-trames

La sous-trame arborée

La sous-trame arborée est majoritairement présente à l'Ouest du ban communal, avec la forêt de Saint-Hippolyte, qui s'étend sur une surface de 827 ha. Un autre secteur boisé de 13 ha se trouve dans le Ried. Au Nord-Est de la commune on observe une zone de vergers partiellement enfrichée avec des bosquets. D'autres vergers traditionnels se situent autour du village et deux vergers intensifs se trouvent dans la partie agricole. Des linéaires de haie, d'arbustes et d'arbres isolés sont présents au sein du vignoble, qui se font plus rares vers la plaine agricole. La ripisylve le long du Eckenbach forme un corridor arboré structurant le paysage. Les ripisylves des ruisseaux en plaine sont également très diversifiées.



La sous-trame herbacée

Le réseau herbacé (environ 5% du territoire) se compose de prairies étendues dans le Ried qui sont particulièrement humides en raison de la présence de plusieurs ruisseaux et de la nappe phréatique qui est relativement proche de la surface. Des parcelles herbacées se trouvent autour de l'ancienne gare et entre l'Eckenbach et la zone artisanale, ainsi que sur le secteur enfriché au Nord-Est du village. Une autre strate herbacée est présente sur plusieurs tronçons de l'Eckenbach. En intramuros on retrouve des parcelles herbacées, avec parfois des arbres isolés, que l'on peut qualifier de dents creuses urbaines et qui jouent un rôle important de corridors en pas japonais. De même, les prés-vergers de la commune viennent compléter la sous-trame herbacée, d'autant plus s'ils sont gérés de manière extensive. On retrouve également plusieurs clairières isolées au sein du massif forestier.



La sous-trame aquatique et humide

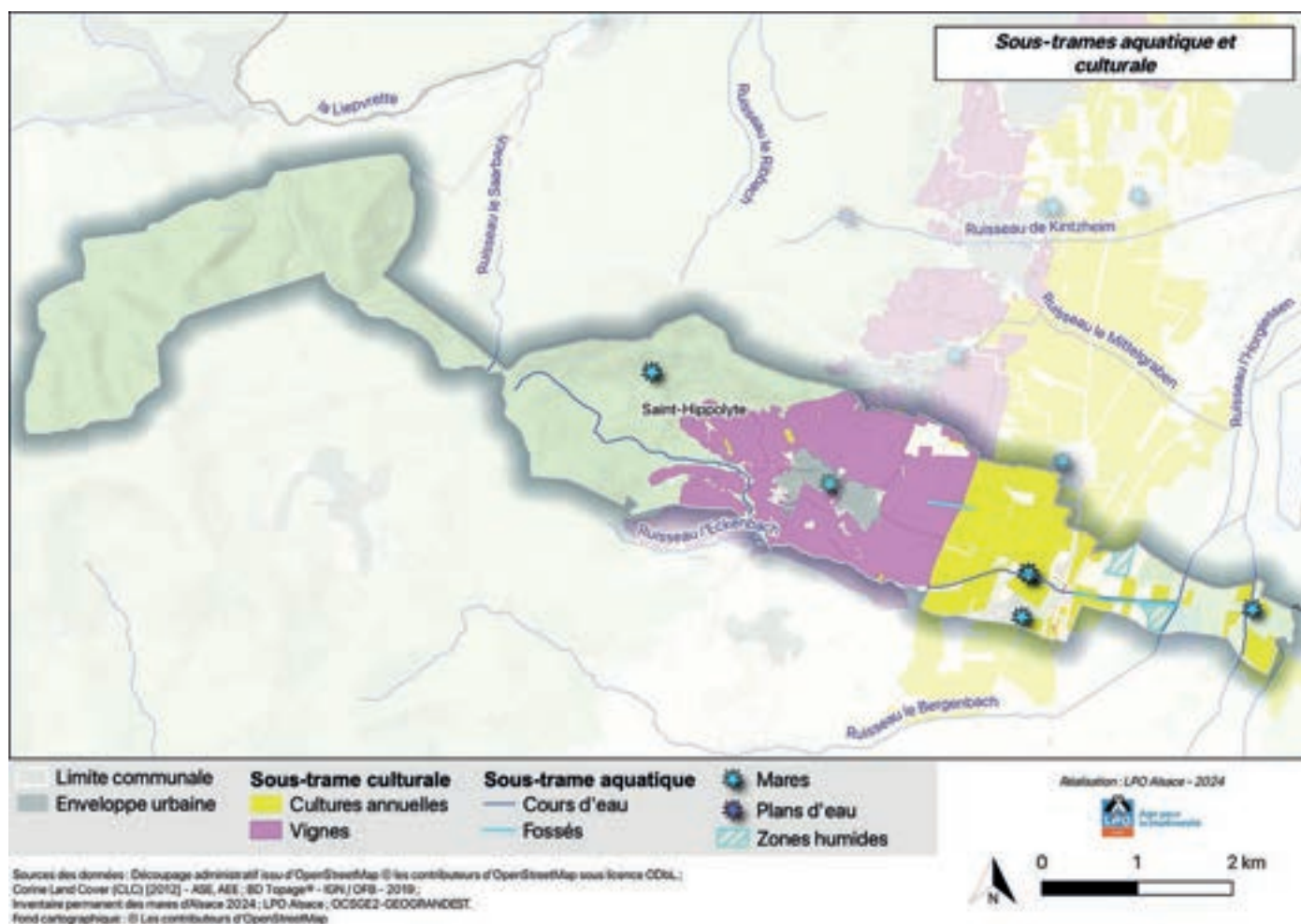
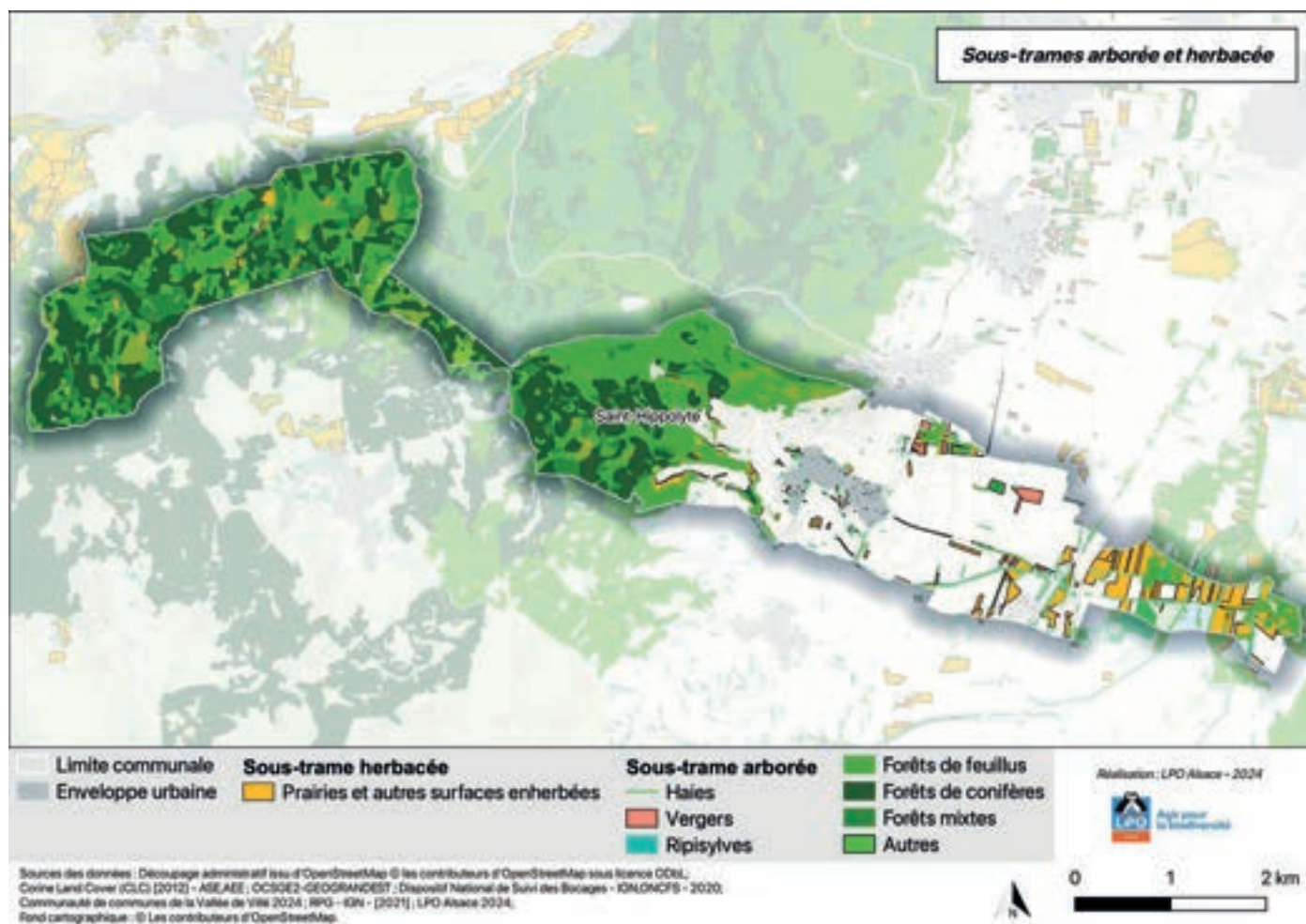
L'Eckenbach rejoint le Durrenbach au Sud de la commune et traverse ensuite tout le ban de Saint-Hippolyte jusqu'au Ried entouré d'une belle ripisylve sur la plupart de son parcours. Le Luttenbach descend le massif forestier et passe par la vigne et le village, quasiment canalisé sur la totalité de son parcours, pour rejoindre l'Eckenbach plus loin. Le Horgiesen et le Bergenbach, ainsi que plusieurs fossés humides traversent le territoire dans le Ried où l'on observe également deux plans d'eau qui sont bordés de roseaux et massettes. Des roselières de surfaces conséquentes abritent de nombreuses espèces patrimoniales de faune et de flore. Plusieurs mares sont également présentes sur la commune, souvent proches des cours d'eau.



La sous-trame agricole

La sous-trame culturelle est bien représentée sur le territoire et est dominée par la vigne qui entoure le village de part et d'autre. À l'Est, la plaine forme un paysage de grandes cultures composées essentiellement de céréales (maïs et blé) et de deux vergers intensifs. On y retrouve assez peu d'éléments paysagers, exceptés la ripisylve le long de l'Eckenbach, et des arbustes le long de la D1B1. Les interrangs dans les vignes, les bandes enherbées le long des cours d'eau, les chemins enherbés dans le vignoble et la plaine agricole forment un réseau herbacé liant les différentes prairies. Les quelques patchs herbacés subsistant dans les tournières, les zones de stockage ainsi que les friches de premiers stades constituent des relais de végétation herbacée de type « pas japonais ».





La biodiversité

1 ÉLÉMENTS DE DÉFINITION

Qu'est ce que la biodiversité ?

La biodiversité désigne la diversité des organismes vivants et leurs interactions et s'apprécie en considérant la diversité des espèces, celle des gènes au sein de chaque espèce, ainsi que l'organisation et la diversité des écosystèmes. La biodiversité ne concerne pas seulement les espèces ou les espaces rares et/ou menacés mais aussi celles et ceux considérés comme ordinaires ou communs.

Catégorie Liste Rouge Alsace

Les espèces dites menacées sont inscrites sur la liste rouge des espèces menacées d'Alsace et/ou de France et/ou d'Europe mise en place par l'UICN*. Elles sont catégorisées en trois niveaux : « en danger critique », « en danger » ou « vulnérable » selon leur état de conservation et la dynamique de leurs populations. D'autres sont qualifiées de « quasi-menacées » quand d'autres encore sont qualifiées de « disparues » sur un territoire ou mondialement. La même méthode de classification est appliquée au niveau régional, national et international.

Statut de protection

Certaines espèces mentionnées dans les tableaux bénéficient d'un statut de protection conformément aux textes législatifs suivants :

- **Directive Oiseaux** : Directive 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages. Les espèces mentionnées à l'Annexe 1 font l'objet de mesures de conservation spéciales concernant leur habitat (Désignation de Zones de protection spéciales ZPS), afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution.
- **Convention de Berne** : convention du 19/9/1979 relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe. Les espèces de l'Annexe 2 sont strictement protégées.

• **Convention de Bonn** : convention du 1/11/1983 relative à la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage.

• **Législation française** : Arrêté ministériel du 29 octobre 2009. L'article 3 regroupe les espèces d'oiseaux strictement protégées et précise que les sites de reproduction et de repos de ces espèces sont également protégés.

Indice de nidification pour les oiseaux

Pour les oiseaux, il est essentiel de distinguer les espèces nicheuses de celles de passage ou en hivernage. Les espèces nicheuses reflètent la qualité des milieux favorisant leur reproduction. Les oiseaux de passage ou en hivernage recherchent nourriture et repos, nécessitant des ressources adaptées. D'autres ne font que traverser sans s'arrêter.

Les indices de nidification permettent d'établir trois niveaux en fonction de l'observation : nidification possible, probable ou certaine. Sont considérées comme nicheuses, les espèces ayant un code de nidification probable ou certaine.

Pression d'observation

Les tableaux suivants présentent qu'un échantillon de la faune et de la flore locale, en mettant en avant les espèces menacées de la liste rouge d'Alsace. Ces listes ne sont donc pas exhaustives concernant la biodiversité présente sur la commune. De plus, certains groupes n'ont pas été inventoriés car nécessitant des compétences (champignons, mousses, insectes etc.) ou des techniques spécialisées (chiroptères, poissons, etc.) pour leur inventaire.

* *Union Internationale de la Protection de la Nature*

Bon à savoir

D'où viennent les données ?

La majorité des données présentées dans ce document provient du réseau de l'Office des Données Naturalistes du Grand-Est (ODONAT Grand-Est) réunissant, en Alsace, les observations des naturalistes salariés et bénévoles des associations suivantes : Groupe d'Étude et de Protection des Mammifères d'Alsace (GEPMA) pour les mammifères ; Ligue pour la Protection des Oiseaux Alsace (LPO Alsace) pour les oiseaux ; Association BUFO pour les amphibiens et les reptiles ; Association IMAGO pour les insectes ; Société Botanique d'Alsace (SBA) pour la flore.

Ces données sont complétées par celles de la Société d'Histoire Naturelle et d'Ethnographie de Colmar pour les mollusques et par celles du Conservatoire Botanique d'Alsace (CBA) pour la flore. Enfin, des inventaires complémentaires ont été effectués par la LPO Alsace pour différents groupes taxonomiques dans le cadre du projet.

Rappel sur la propriété des données du réseau ODONAT Grand Est :

Les informations, observations et, le cas échéant, les données mises en forme, transmises par ODONAT Grand Est au mandant sont la propriété des associations dont elles sont issues. Celles-ci consentent un droit d'usage au mandant dans le cadre exclusif de l'objet précisé à l'article 1 de la convention liant le mandant à ODONAT.

Les représentations de ces données, tableaux, graphiques, cartes, indicateurs, agrégations, dont ODONAT Grand Est en est l'auteur sont la propriété d'ODONAT Grand Est, qui consent un droit d'usage au mandant dans le cadre précisé ci-dessous.

L'usage des informations transmises par le réseau ODONAT Grand Est est autorisé pour la publication dans des rapports confidentiels, imprimés en nombre limité, et destinés au seul mandant et à son (ses) éventuel(s) commanditaire(s). Dans le cas d'une mise à disposition au public ou à un tiers de ces rapports, un rappel sur la propriété et le droit d'usage de ces informations, par exemple sous forme d'une copie du présent article de la convention, doit figurer nettement dans les rapports.

Toutes autres utilisations, la reproduction, la diffusion, la réutilisation des données pour un autre projet et la cession à des tiers sont interdites, sauf autorisation expresse.

Le mandant est tenu de citer de façon appropriée la source des données, c'est-à-dire : en faisant clairement figurer le nom des associations gestionnaires, en particulier lors de la citation des observations ; en faisant clairement figurer le nom Réseau ODONAT Grand Est en particulier lors de toute utilisation de données mises en forme. Enfin, le mandant transmettra à ODONAT Grand Est un exemplaire de la partie de son rapport incluant les données fournies par le réseau.

2 LA FAUNE

Au total, 342 espèces de la faune ont été répertoriées sur la commune. Elles concernent 15 groupes taxonomiques : amphibiens, araignées, gastéropodes, mammifères, oiseaux, reptiles ainsi que plusieurs groupes d'insectes (coléoptères, hyménoptères, araignées, mantes, odonates, orthoptères, papillons de jour, papillons de nuit et punaises).

Les Oiseaux

Parmi les oiseaux, 166 espèces ont été identifiées dont 65 sont inscrites sur la liste rouge des oiseaux nicheurs menacés d'Alsace.

Oiseaux observés sur la commune et classés sur la liste rouge des oiseaux nicheurs

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Classification Liste rouge	Dernière observation	Indice le plus élevé de nidification
Balbusard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	Disparue	2015	
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>	Disparue	2023	
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	Disparue	2023	
Chevalier gambette	<i>Tringa totanus</i>	Disparue	1992	
Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>	Disparue	2013	
Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	Disparue	1996	
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	En danger critique d'extinction	1987	
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	En danger critique d'extinction	2023	Probable
Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>	En danger critique d'extinction	2011	
Guêpier d'Europe	<i>Merops apiaster</i>	En danger critique d'extinction	2023	
Locustelle lusciniode	<i>Locustella luscinioides</i>	En danger critique d'extinction	2019	Possible
Phragmite des joncs	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>	En danger critique d'extinction	2019	Probable
Pie-grièche grise	<i>Lanius excubitor</i>	En danger critique d'extinction	2024	
Rousserolle turdoïde	<i>Acrocephalus arundinaceus</i>	En danger critique d'extinction	2013	Probable
Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>	En danger critique d'extinction	2024	
Canard chipeau	<i>Mareca strepera</i>	En danger critique d'extinction	2024	
Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>	En danger critique d'extinction	2020	
Pipit spioncelle	<i>Anthus spinoletta</i>	En danger critique d'extinction	2023	
Tarin des aulnes	<i>Spinus spinus</i>	En danger critique d'extinction	2024	
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	En danger	2023	
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	En danger	2023	Certaine
Perdrix grise	<i>Perdix perdix</i>	En danger	2011	
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	En danger	2013	
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	En danger	2023	Certaine
Locustelle tachetée	<i>Locustella naevia</i>	En danger	2021	Probable
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>	Vulnérable	2023	
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	Vulnérable	2024	
Harle bièvre	<i>Mergus merganser</i>	Vulnérable	2023	Possible
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	Vulnérable	2023	Probable
Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	Vulnérable	2023	Possible
Bruant zizi	<i>Emberiza cirius</i>	Vulnérable	2023	Probable
Grand Corbeau	<i>Corvus corax</i>	Vulnérable	2024	Certaine
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	Vulnérable	2019	Probable
Petit Gravelot	<i>Charadrius dubius</i>	Vulnérable	2021	
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	Vulnérable	2023	
Râle d'eau	<i>Rallus aquaticus</i>	Vulnérable	2024	Probable
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	Vulnérable	2022	Probable
Fuligule morillon	<i>Aythya fuligula</i>	Vulnérable	2023	
Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>	Vulnérable	2018	Possible
Hypolaïs icterine	<i>Hippolaïs icterina</i>	Vulnérable	1990	Possible
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolaïs polyglotta</i>	Vulnérable	2018	Probable
Pic cendré	<i>Picus canus</i>	Vulnérable	2022	Possible
Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	Vulnérable	2019	Certaine
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	Vulnérable	2023	Certaine
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	Vulnérable	2021	Certaine
Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>	Vulnérable	2024	Possible
Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i>	Vulnérable	2023	Probable

Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	Vulnérable	2023	Probable
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	Vulnérable	2023	Certaine
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	Quasi-menacée	2023	
Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>	Quasi-menacée	2021	
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	Quasi-menacée	2023	Probable
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Quasi-menacée	2020	
Choucas des tours	<i>Coloeus monedula</i>	Quasi-menacée	2023	Certaine
Fauvette babillarde	<i>Curruca curruca</i>	Quasi-menacée	2023	Possible
Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i>	Quasi-menacée	2014	Possible
Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>	Quasi-menacée	2019	Certaine
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	Quasi-menacée	2021	Possible
Mésange boréale	<i>Poecile montanus</i>	Quasi-menacée	2019	Certaine
Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>	Quasi-menacée	2020	
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	Quasi-menacée	2023	Possible
Pouillot siffleur	<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	Quasi-menacée	2011	
Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>	Quasi-menacée	2023	Probable
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	Quasi-menacée	2019	Possible

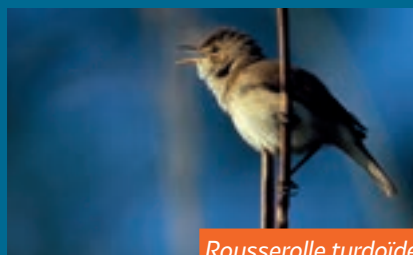
Les autres espèces

Parmi les autres espèces, 21 mammifères, 4 reptiles, 27 orthoptères, 49 papillons, 26 odonates, 3 araignées, 9 amphibiens, 19 mollusques,

17 coléoptères, une espèce de punaise et la mante religieuse ont été identifiées sur la commune.

Inventaire des autres espèces observées sur la commune et classées sur la liste rouge

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Classification Liste rouge	Dernière observation
Mammifères			
Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i>	Quasi-menacée	2022
Reptiles			
Lézard à deux raies	<i>Lacerta bilineata</i>	En danger	2023
Orthoptères			
Ephippigère des vignes	<i>Ephippiger diurnus</i>	En danger	2020
Criquet des jachères	<i>Chorthippus mollis</i>	Vulnérable	2008
Decticelle carroyée	<i>Tessellana tessellata</i>	Vulnérable	2020
Criquet des pins	<i>Chorthippus vagans</i>	Quasi-menacée	2020
Criquet des roseaux	<i>Mecostethus parapleurus</i>	Quasi-menacée	2023
Criquet ensanglanté	<i>Stethophyma grossum</i>	Quasi-menacée	2023
Criquet de la Palène	<i>Stenobothrus lineatus</i>	Quasi-menacée	2020
Papillon de jour			
Azuré des paluds	<i>Phengaris nausithous</i>	Vulnérable	2004
Cuivré des marais	<i>Lycaena dispar</i>	Quasi-menacée	2016
Grande Tortue	<i>Nymphalis polychloros</i>	Quasi-menacée	2019
Mollusques			
Clausilie orientale	<i>Clausilia cruciata cuspidata</i>	Quasi-menacée	2022



Rousserolle turdoïde

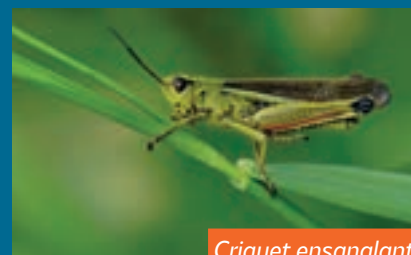
La Rousserolle turdoïde se trouve exclusivement dans la phragmitaie. Malgré sa taille, elle se contente parfois de massifs de petite superficie, ainsi que de linéaires de roseaux le long de fossés, de drains ou de canaux, à la condition qu'ils soient en eau.

© Bruno Oertel



Lézard à deux raies

Le Lézard vert ou Lézard à deux raies est l'espèce de reptile autochtone la plus rare et la plus menacée d'Alsace. Inféodée aux collines sous-vosgiennes, cette espèce se répartit sur quelques reliquats de pelouses sèches, de fruticées et de vieux murets sur la commune. © Cathy Zell



Criquet ensanglanté

Le Criquet ensanglanté fréquente uniquement les endroits humides des prairies hygrophiles et la végétation des rives. Cette espèce est encore observable sur les fossés des cours d'eau et les prairies dans le Ried, mais elle a beaucoup régressé à cause de la disparition de ces milieux naturels. © Julien Divoux

La zone entre la lisière forestière et le vignoble abrite une biodiversité riche et variée. Des espèces remarquables comme le Lézard à deux raies, l'Éphippigère des vignes, et des criquets rares y trouvent refuge.

Le vignoble avec ses murets de pierres sèches, offre un habitat au Léopard des murailles et à des oiseaux tels que la Huppe fasciée et la Pie-grièche-écorceur. Le secteur agricole par contre, offre peu d'habitats à la faune, même si le Lièvre d'Europe a pu être observé.

En revanche, le Ried avec ses milieux humides, se distingue par une grande diversité faunistique. Les plans d'eau abritent des amphibiens comme la Grenouille rousse et le Triton palmé, ainsi que des reptiles tels que la Couleuvre helvétique ou des odonates. Sur les prairies humides prospèrent des papillons rares, comme l'Azuré des paluds et des orthoptères tel que le Criquet ensanglanté. De nombreux oiseaux, notamment la Rousserolle turdoïde et le Martin-pêcheur, trouvent refuge dans ces milieux humides.

3 LA FLORE

Au total, 415 espèces de la flore ont été répertoriées sur la commune avec 3 groupes taxonomiques : Plantes à fleurs, fougères et bryophytes.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Classification Liste rouge	Dernière observation
Violette naine	<i>Viola pumila</i>	En danger	2004
Laîche à épis rapprochés	<i>Carex appropinquata</i>	En danger	2004
Minuartie rouge	<i>Minuartia rubra</i>	En danger	2002
Tabouret des montagnes	<i>Noccaea montana</i>	En danger	2012
Odontite jaune	<i>Odontites luteus</i>	En danger	2010
Gratiolle officinale	<i>Gratiola officinalis</i>	En danger	1989
Thésion à feuilles de lin	<i>Thesium linophyllon</i>	En danger	2010
Gesse des marais	<i>Lathyrus palustris</i>	En danger	2016
Ratoncule minime	<i>Myosurus minimus</i>	En danger	2004
Aster linosyris	<i>Galatella linosyris</i>	En danger	2010
Oenanthe fistuleuse	<i>Oenanthe fistulosa</i>	En danger	2012
Stellaire des marais	<i>Stellaria palustris</i>	En danger	2016
Scorsonère humble	<i>Scorzonera humilis</i>	Vulnérable	1981
Laîche de Host	<i>Carex hostiana</i>	Vulnérable	2004
Véronique printanière	<i>Veronica verna</i>	Vulnérable	2010
Orge petit-seigle	<i>Hordeum secalinum</i>	Vulnérable	2004
Achillée noble	<i>Achillea nobilis</i>	Vulnérable	2010
Cotonnière jaunissante	<i>Filago lutescens</i>	Vulnérable	2010
Vesce fausse gesse	<i>Vicia lathyroides</i>	Vulnérable	2004
Aphane australe	<i>Aphanes australis</i>	Vulnérable	2002
Gagée jaune	<i>Gagea lutea</i>	Quasi-menacée	2010
Persil des montagnes	<i>Oreoselinum nigrum</i>	Quasi-menacée	2010
Piloselle cespiteuse	<i>Pilosella caespitosa</i>	Quasi-menacée	1983
Plantain-d'eau à feuilles lancéolées	<i>Alisma lanceolatum</i>	Quasi-menacée	2022
Gagée velue	<i>Gagea villosa</i>	Quasi-menacée	2010
Galéopsis des moissons	<i>Galeopsis segetum</i>	Quasi-menacée	2010
Serratule des teinturiers	<i>Serratula tinctoria</i>	Quasi-menacée	2010
Tanaisie en corymbe	<i>Tanacetum corymbosum</i>	Quasi-menacée	2012
Trèfle alpestre	<i>Trifolium alpestre</i>	Quasi-menacée	2010
	<i>Pogonatum nanum</i>	Quasi-menacée	2001
Violette blanche	<i>Viola alba</i> Besser	Quasi-menacée	2010

Données historiques

Données historiques

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Classification Liste rouge	Dernière observation
Sclérochloa dur	<i>Sclerachloa dura</i>	En danger	1965
Spiranthe d'automne	<i>Spiranthes spiralis</i>	En danger	1904
Chénopode à feuilles de figuier	<i>Chenopodium ficifolium</i>	Vulnérable	1913

L'étage montagnard de la forêt est dominé par la sapinière-hêtraie, avec des résineux tels que le Sapin pectiné et l'Épicéa. L'étage collinéen est caractérisé par la chênaie-hêtraie avec des plantes rares comme la Gagée jaune. Dans le vignoble, la flore est plus pauvre avec des herbes vivaces et des graminées.

En zone agricole, la flore est limitée par les pratiques intensives, mais quelques plantes messicoles et espèces résistantes subsistent en bordure des cultures.

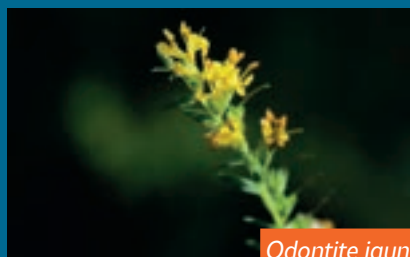
Le Ried, zone humide, se distingue par ses ripisylves d'aulnaies-frênaies, ses roselières et massettes et ses plantes spécifiques comme la Gesse des marais et la Stellaire des marais. La gestion des prairies humides influence la flore herbacée, avec la Scorsonère humble ou le Plantain d'eau à feuilles lancéolées. En outre, des laïches rares, comme la Laïche paradoxale ou la Laïche de Host, ont été répertoriées dans ce milieu.



Plantain d'eau à feuilles lancéolées

Le Plantain d'eau à feuilles lancéolées est une plante aquatique qui se trouve sur des rives des étangs ou les cours d'eau.

© François Thierry - CEN Alsace



Odontite jaune

L'Odontite jaune, une plante herbacée annuelle avec des fleurs jaunes de 10 à 50 cm de haut, se trouve sur les pelouses sèches calcaires.

© Céline Giorgetti - CEN Alsace

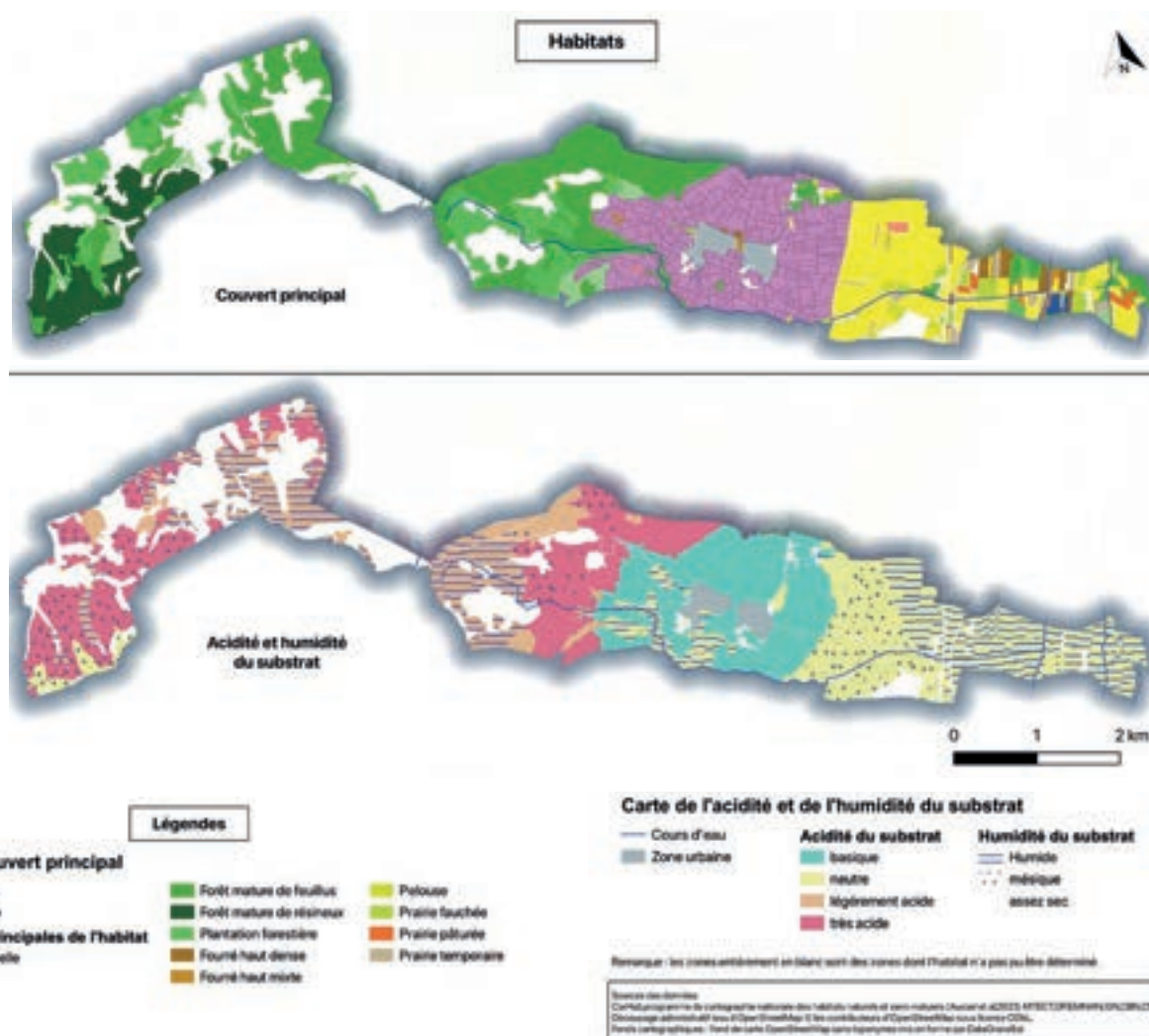


Scorsonère humble

La Scorsonère humble est une plante à fleurs jaunes d'une hauteur de 10 à 40 cm. Elle pousse dans des prairies humides, pauvres en nutriments.

© Eric Brunissen

4 LES HABITATS



Si la plupart des habitats de la commune sont à l'étage collinéen sous ombroclimat humide en situation subocéanique, Saint-Hippolyte présente la particularité d'avoir deux autres situations : au centre du ban communal, sur une large bande autour la zone urbaine incluant le vignoble et la zone cultivée la moins humide, les habitats sont en situation subocéanique en variante steppique sous ombroclimat subhumide. L'extrémité Ouest du ban autour du Fallendwasser, aux altitudes les plus élevées, présente des habitats dans l'étage montagnard en situation océanique.

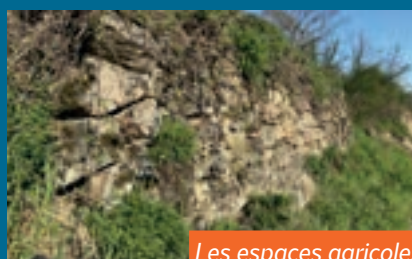
Pour les couverts et substrats, le ban peut être séparé en 3 parties distinctes :

- A l'Ouest, un substrat acide, mésique à humide le long des cours d'eau sur lequel différents habitats forestiers sont présents ;
- Au centre, autour de la commune, un substrat basique, principalement sec, sur lequel domine la vigne (à noter quelques vignes sur substrat acide) ;
- A l'Est, un substrat mésique à humide, où domine les cultures annuelles avec quelques prairies, forêts et fourrés hauts.



Les milieux humides et aquatiques

Les zones humides du Ried hébergent une faune exceptionnelle, notamment des amphibiens et des libellules rares et des oiseaux comme la Rousserolle turdoïde. Les prairies humides jouent également un rôle dans la régulation de l'eau, en réduisant les risques d'inondation et en filtrant les polluants.



Les espaces agricoles

Les murets, avec les interstices entre les pierres offrent des refuges pour les reptiles, les insectes et les petits mammifères et la végétation spontanée attire des insectes pollinisateurs. Les murets facilitent les déplacements de la faune entre les zones urbanisées et les habitats naturels environnants.



Les prés-vergers

Un pré-verger constitue un refuge précieux pour la petite faune. Les arbres fruitiers de haute tige offrent un habitat à une grande diversité d'oiseaux et de chauves-souris, tout en fournissant des ressources alimentaires essentielles.

5 A ÉVITER

Coupe à ras d'une prairie dans le vignoble



Tonte drastique d'un fossé humide



Lisière abrupte



Filets de vignes, pièges possible pour les oiseaux



Utilisation de désherbant sur les bords des chemins



Déclinaisons locales et perspectives

Découpage du territoire

Afin de mieux comprendre les enjeux présents sur la commune, ils seront présentés selon les 5 entités paysagères identifiées sur la commune :

1. La forêt
2. Le vignoble
3. Les zones aquatiques et humides et les milieux prairiaux
4. La zone agricole
5. La zone urbanisée

Ces entités ont été définies selon les habitats présents et le contexte paysager afin de faciliter la lecture du territoire mais ne sont pas de véritables entités biogéographiques à proprement parler.

Les perspectives

Les fiches propositions

Afin d'améliorer la qualité de la Trame Verte et Bleue à l'échelle de la commune, des propositions de gestion et d'améliorations favorables à la biodiversité sont réalisées au regard du contexte et des enjeux identifiés sur les différents secteurs.

Les fiches actions

Lorsqu'un projet est identifié, une fiche action est proposée, contenant les différents éléments liés à la réalisation de ce projet. Plusieurs options peuvent être proposées et ces fiches sont amenées à évoluer pour s'ajuster aux contraintes et aux attentes suite aux échanges avec les différents acteurs.

Les 4 fiches actions sont classées par ordre de priorité en fonction de l'importance du secteur pour la biodiversité sur la commune.

Les critères permettant d'identifier ces propositions et actions se fondent exclusivement sur le potentiel écologique des sites, sans tenir compte de la propriété foncière des parcelles.

En complément

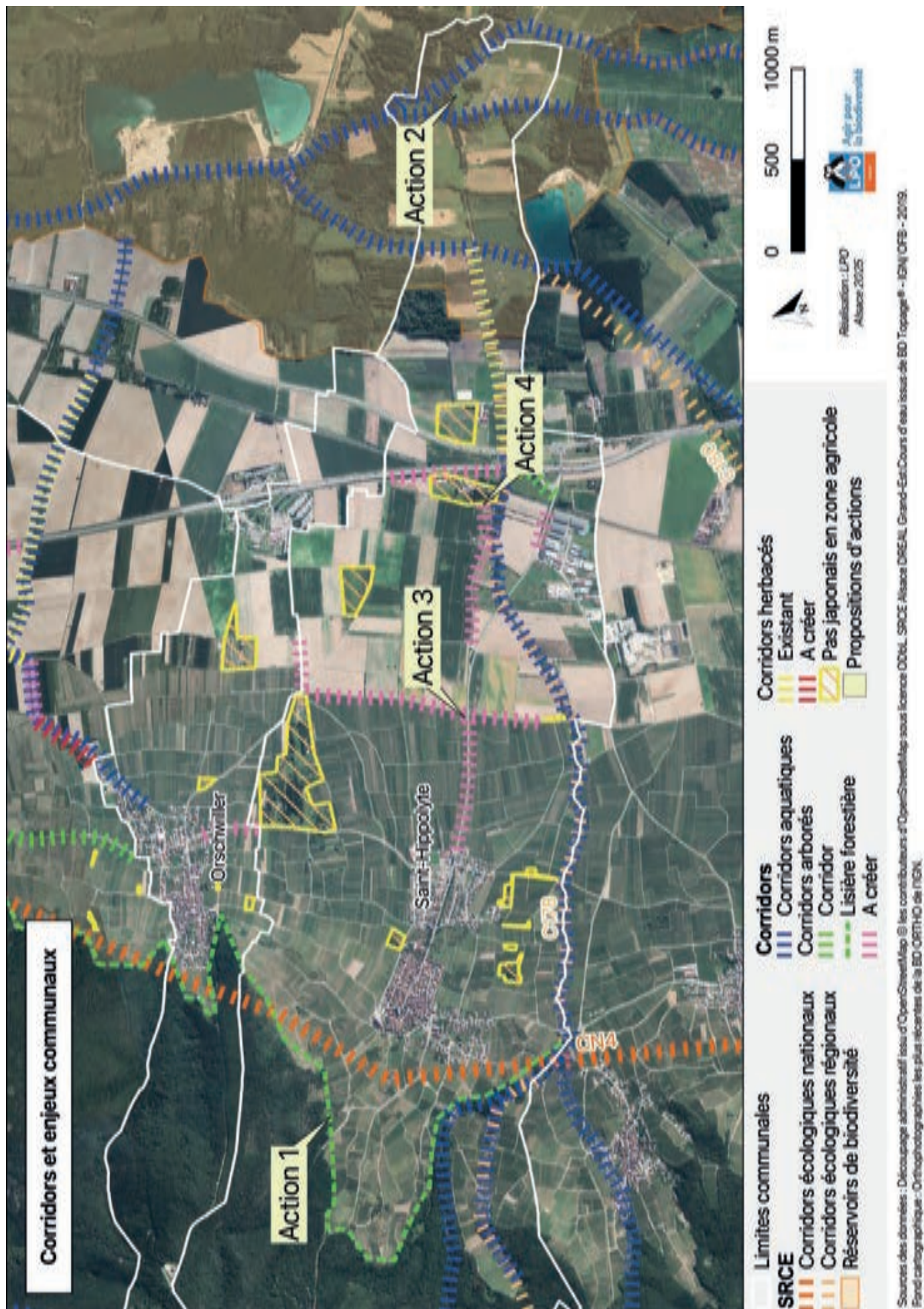
Les propositions faites dans les pages suivantes font référence aux documents généraux dans lesquels de nombreuses explications ainsi que des exemples sont fournis. Ces documents sont gratuits et téléchargeables aux liens suivants :

- BRUNISSEN E., 2020. Recueil de propositions en faveur de la Trame Verte et Bleue, AERM - DREAL Grand Est - LPO Alsace, 160p. [TVB Propositions générales 2020.pdf](#)
- BRUNISSEN E., 2019. Guide technique de gestion écologique des corridors écologiques et autres éléments de la Trame Verte et Bleue, AERM - DREAL Grand Est - Région Grand-Est - LPO Alsace : 64 p. [TVB Guide technique de gestion 2019.pdf](#)
- BRUNISSEN E., 2020. Grandes infrastructures linéaires et Trame Verte et Bleue. Guide de gestion écologique de la végétation et autres propositions en faveur de la biodiversité, AERM - DREAL Grand Est - LPO Alsace : 125 p. [TVB et Grandes infrastructures linéaires 2020.pdf](#)

Les mesures en faveur de la TVB peuvent également être complétées par des actions plus ciblées, par exemple :

- Action « Nature en ville » avec les citoyens ;
- Action « Biodiversité dans les champs » avec les agriculteurs ;
- Action « Renaturation des cours d'eau » avec les acteurs concernés par la GEMAPI





1 LA FORÊT

L'état actuel

La forêt d'une surface d'environ 827 ha se situe majoritairement à l'Ouest du ban communal avec la plus grande partie sur l'étage collinéen. Elle se divise en deux entités géographiques : le versant alsacien avec une exposition chaude et le versant Nord-Ouest qui descend jusqu'à la Vallée de la Lièpvrette. Un autre secteur boisé de 13 ha se trouve dans le Ried. Dans l'ensemble, cette forêt est relativement jeune, avec peu d'îlots de sénescence et de bois mort. Par endroit la lisière présente un aspect abrupt sans diversité de strates, notamment dans le Ried.

Les enjeux

La faune

C'est principalement dans la zone située entre la lisière de la forêt et les vignes, ainsi que dans les clairières, que des espèces remarquables trouvent refuge. Parmi elles figurent le Lézard vert, l'Éphippigère des vignes, ainsi que plusieurs criquets rares, tels que le Criquet des pins, le Criquet de Barbarie et le Criquet des jachères.

La faune plus commune est également bien représentée, avec des mammifères emblématiques comme le Cerf élaphe, le Sanglier et le Chevreuil européen, qui évoluent dans cet environnement forestier. D'autres mammifères, tels que l'Écureuil roux, le Renard roux et le Blaireau européen, y sont également présents. Les Pipistrelles communes profitent des cavités des arbres pour se réfugier et le Chat forestier a été observé pour la dernière fois en 2020, témoignant de la richesse biologique du secteur.

Les oiseaux sont représentés par des espèces emblématiques, notamment le Pic noir et la Mésange à longue queue. Par ailleurs, les ruisseaux et zones humides, que l'on trouve aussi bien sur le massif qu'en plaine, abritent une faune spécifique. On y observe la Salamandre tachetée, le Crapaud commun, ainsi que le Sonneur à ventre jaune qui utilise des petites retenues d'eau stagnantes pour se reproduire. Un mollusque assez rare, la Clausilie orientale a également été répertorié. On la trouve souvent dans les sous-bois humides.

La Flore

L'étage montagnard est dominé par la sapinière-hêtraie, avec une prédominance de résineux tels que le Sapin pectiné, le Douglas, le Pin sylvestre et l'Épicéa. Le peuplement d'épicéas est régulièrement exposé à des attaques de scolytes. L'étage collinéen, quant à lui, est caractérisé par la chênaie-hêtraie. Le sous-étage, constitué d'espèces arborescentes et arbustives, reste peu développé.

Sur les versants exposés au Sud, quelques plantes rares ont été recensées depuis les années 2000, parmi lesquelles la Gagée jaune et le *Pogonatum nanum*, une espèce de mousse.

Le secteur dans le Ried est peuplé d'essences typiques des zones humides comme les frênes, aulnes, peupliers et saules.

Les habitats et corridors locaux

Au regard de la richesse faunistique et floristique de la lisière de forêt à l'étage collinéen, cette zone mérite une protection importante, associée à une gestion appropriée de ces milieux. Cela inclut l'établissement de différentes strates végétales, avec notamment un ourlet herbeux en fauche tardive, afin de renforcer le rôle écologique du corridor CN4.

Un peu plus au Sud, la lisière de forêt joue un rôle stratégique en connectant ce territoire avec le massif du Taennchel via le corridor C178. De plus, l'espace herbacé situé sous la ligne électrique, menant à une grande clairière avec une maison (secteur Teufelsloch), pourrait également être valorisé comme corridor écologique, à condition d'être géré de manière extensive.

De manière générale, il serait pertinent de privilégier une gestion forestière multifonctionnelle, intégrant la restauration d'un réseau de « vieux bois » et la création d'îlots de sénescence, essentiels pour les espèces inféodées à ces habitats.

Les éléments forestiers présents dans le Ried jouent un rôle crucial en établissant une connexion avec le corridor RB46 du Ried Centre Alsace, favorisant ainsi le maintien des espèces liées aux milieux aquatiques et humides.

Conclusion

La forêt de Saint-Hippolyte abrite une diversité d'habitats qu'il est essentiel de préserver. Cela passe notamment par le maintien des arbres morts ou à cavités, indispensables à de nombreuses espèces, ainsi que par la conservation de la diversité des essences forestières présentes.

Les lisières, en particulier, se distinguent par leur richesse écologique. Leur protection à travers une gestion adaptée est primordiale pour pérenniser les habitats d'espèces rares, telles que le Lézard vert, qui y trouvent refuge.

1 LA FORÊT

Points forts à conserver	Perspectives
Les lisières de forêt avec la présence de Lézards verts et des orthoptères rares	Diversifier les lisières et préserver les ourlets herbeux et les friches ⇒ Fiche action 1
La forêt claire avec une flore rare : <i>Gagea lutea</i> et <i>Gagea villosa</i>	Préserver la forêt claire et les clairières
Le Ried avec une forêt humide	Préserver la forêt avec des essences adaptées
Points faibles à améliorer	Perspectives
Secteur Teufelsloch : La bande herbacée sous la ligne électrique et la prairie	Gestion extensive avec fauche tardive et zones de refuges
Une forêt jeune dans l'ensemble	Conserver des îlots de sénescence et des parcelles en libre évolution
Le Ried avec des monocultures de peupliers	Remplacer les peupliers par les roselières

2 LE VIGNOBLE

L'état actuel

Les éléments paysagers, tels que des arbres et des haies, se trouvent principalement sur l'étage collinéen du vignoble. Au Nord-Est de la commune, on trouve une zone de vergers partiellement enfrichée, avec des bosquets. La ripisylve le long de l'Eckenbach forme un corridor arboré structurant le paysage.

En revanche, à l'Est du village, en direction de la plaine, ces éléments arbustifs se font beaucoup plus rares. La gestion des interrangs entre les vignes varie d'une parcelle à l'autre, certaines étant soutenues par des murets en pierres sèches.

Les enjeux

La faune

Comme mentionné précédemment, les espèces les plus remarquables, telles que le Lézard vert, l'Éphippigère des vignes et plusieurs criquets rares, se rencontrent dans la zone située entre la lisière de la forêt et les vignes. Ces espèces utilisent les éléments paysagers comme corridors de déplacement, se dispersant depuis la lisière vers l'intérieur du vignoble. Le Lézard des murailles, quant à lui, trouve refuge dans les murets en pierres sèches. Le vignoble abrite également une avifaune caractéristique des milieux ouverts et semi-ouverts. Parmi les espèces remarquables observées en 2023, on compte la Huppe fasciée, le Bruant jaune et la Pie-grièche écorcheur, qui ont toutes niché dans le vignoble.

La flore

La flore est caractérisée par une diversité de plantes communes qui cohabitent avec les vignes. Parmi les herbes vivaces les plus présentes, on retrouve la Renouée des oiseaux, le Plantain lancéolé et l'Ail des vignes. Les graminées, telles que le Pâturin annuel et le Ray-grass, sont également fréquentes. Les haies et les bordures de parcelles abritant des espèces arbustives comme le Sureau noir, l'Aubépine et le Cornouiller sanguin. Par ailleurs, des plantes plus rares, telles que l'Aphane australe, le Tabouret des montagnes, la Cotonnière jaunissante et la Gagée velue, ont été recensées sur des bandes enherbées au sein du vignoble.

Les habitats et corridors locaux

L'absence d'éléments paysagers et de zones de refuge dans la partie du vignoble située à l'Est du village constitue un obstacle majeur à la circulation de la petite faune. Bien que quelques haies aient été plantées le long de la D1B1 et sur la piste cyclable en bordure de la zone agricole, ces initiatives restent insuffisantes pour établir de véritables corridors écologiques.

Actuellement, la ripisylve de l'Eckenbach représente le seul corridor fonctionnel traversant le vignoble. Ce corridor C178 doit être impérativement préservé et renforcé, notamment par la mise en place de bandes enherbées avec une gestion en fauche tardive.

Par ailleurs, les autres zones enherbées, situées entre la lisière de la forêt et les friches au Nord-Est, devraient être gérées de manière écologique afin de consolider le corridor CN4 et favoriser les déplacements de la faune.

Conclusion

A l'Est du village, le vignoble manque d'éléments paysagers. Il est essentiel de préserver et de renforcer les prés-vergers autour du village, tout en intégrant des zones de refuge et des éléments arborés et arbustifs au sein du vignoble. La gestion écologique du couvert herbacé surtout le long des fossés humides peut également constituer un axe d'amélioration considérable.

2 LE VIGNOBLE

Points forts à conserver	Perspectives
Les prés-vergers et bosquets au Nord-Est de la commune	Protéger, renforcer et appliquer une gestion extensive
Quelques friches, haies et bosquets	Protéger et renforcer avec des prairies fleuries
Points faibles à améliorer	Perspectives
La disparition des haies et bosquets	Plantation de haies champêtres entre le vignoble et la zone culturale ⇒ Fiche action 3
La disparition des arbres isolés	Planter des arbres
La gestion des interrangs des vignes	Favoriser la gestion écologique
La gestion des fossés humides	Tonte raisonnée et laisser des zones refuges, plantation d'arbustes
La gestion des sarments	Broyage raisonné des sarments (soit immédiatement après la taille ou de Novembre à Février des tas de sarments en limite des parcelles. Pas de feu.
La gestion des talus et murets en pierres sèches	Fauche et débroussaillage tardive et différenciée des talus et bordures des murets avec 1/3 zone refuge Pas d'intervention du 15.3. au 31.7. Pas de traitements chimiques
La tonte régulière des bords des parcelles et chemins enherbés	Gestion extensive avec fauche tardive et zones de refuges

LES ZONES AQUATIQUES ET HUMIDES ET LES MILIEUX PRAIRIAUX

L'état actuel

Sur le vignoble et dans le secteur agricole, les zones aquatiques se limitent principalement à l'Eckenbach, qui rejoint le Durrenbach au Sud de la commune. Ce cours d'eau traverse ensuite l'ensemble du ban de Saint-Hippolyte, bordé par une belle ripisylve sur la majeure partie de son tracé.

Le Luttenbach, quant à lui, descend depuis le massif forestier, traverse les vignes et le village, mais le ruisseau est presque entièrement canalisé tout au long de son parcours avant de rejoindre l'Eckenbach. Par ailleurs, un plan d'eau se trouve dans une zone enfrichée située au Nord-Est, entouré de prairies herbacées et une mare se situe proche de l'ancienne gare.

La situation est bien différente dans le Ried avec le Horgiesen, le Bergenbach et le Brunnwasser, accompagnés de plusieurs fossés humides. Cette zone abrite également deux plans d'eau et plusieurs mares, entourés de prairies humides qui hébergent de nombreuses espèces patrimoniales de faune et de flore.

Les enjeux

La faune

Le Ried est particulièrement riche en biodiversité. Les prairies humides abritent des papillons rares, tels que l'Azuré des paluds et le Cuivré des marais. Parmi les autres papillons des zones humides observés sur la commune, on peut citer l'Azuré des nerpruns, l'Azuré du trèfle et la Mégère.

Les ruisseaux et les zones humides environnantes offrent un habitat idéal pour la Grenouille rousse ainsi que pour le Triton alpestre et palmé. La Rainette verte, plus rare, a été observée en 2013. On y trouve également la couleuvre helvétique, qui se réfugie dans la végétation dense, notamment dans les roselières et le Crapaud calamite a été repéré à proximité d'un plan d'eau.

Les zones humides et les eaux stagnantes des prairies humides sont également des refuges pour une grande diversité de mollusques, tels que la Loche des marais, la Luisantine des marais et la Planorbe commune.

Enfin, des orthoptères caractéristiques des milieux humides ont été recensés. Parmi eux figurent le Criquet ensanglanté, le Criquet des roseaux, le Conocéphale bigarré, le Criquet des pâtures, le Criquet verte-échine et la Decticelle chagrinée. Les odonates sont également présents en nombre avec notamment l'Aesche bleue, l'Anax napolitain ou le Caloptéryx éclatant.

Le Ried abrite également une grande diversité d'espèces d'oiseaux, dont certaines sont rares. Parmi celles-ci, on trouve la Rousserolle turdoïde, le Phragmite des joncs, ainsi que la Locustelle luscinioides et la Locustelle tachetée. Le Vanneau huppé a été observé pour la dernière fois en 2019, tandis que le Courlis cendré a disparu des lieux depuis 2011. Sur les plans

d'eau, il est possible d'observer des espèces telles que la Sarcelle d'hiver, le Canard chipeau et le Fuligule milouin. D'autres oiseaux, comme la Sterne pierregarin, le Petit Gravelot, le Martin-pêcheur d'Europe et le Busard des roseaux, fréquentent également cette zone.

La Flore

La ripisylve de l'Eckenbach, composée d'aulnaies-frênaies et d'une diversité d'autres espèces, est bien développée sur l'ensemble de son parcours. En revanche, celle du Luttenbach est quasiment absente, à l'exception d'un petit secteur situé avant son confluent avec l'Eckenbach.

Dans le Ried, les ruisseaux et fossés humides abritent de beaux secteurs de ripisylves d'aulnaies-frênaies, ponctuées de saules. Les plans d'eau, quant à eux, sont bordés de roseaux, de massettes et de vastes roselières, avec quelques parcelles plantées de peupliers.

Sur les berges et dans les prairies humides, des plantes rares ont été observées, telles que la Violette naine, la Gesse des marais, l'Œnanthe fistuleuse, la Stellaire des marais ou encore le Plantain d'eau à feuilles lancéolées. En outre, des laïches rares, comme la Laïche paradoxale ou la Laïche de Host, ont également été répertoriées.

La diversité de la flore herbacée est fortement conditionnée par la gestion des prairies. Une fauche tardive favorise la maturation des graines, permettant ainsi aux espèces de se reproduire et de maintenir leur présence.

Les habitats et corridors locaux

L'Eckenbach constitue aujourd'hui le seul corridor Est-Ouest en bon état sur le territoire de Saint-Hippolyte. Il est essentiel de le protéger et de le renforcer par une gestion adaptée des bandes enherbées et une lutte contre les plantes invasives, telles que la Balsamine de l'Himalaya, actuellement présente de manière localisée. La réouverture du Luttenbach aux abords du village représenterait également un atout majeur pour la biodiversité.

Compte tenu de la richesse floristique et faunistique du Ried, l'ensemble de cet écosystème mérite une protection renforcée, notamment grâce à une gestion écologique et à la création de mares supplémentaires. Certains tronçons du Bergenbach, actuellement rectifiés, pourraient être renaturés pour améliorer leur fonctionnalité écologique et pour renforcer le corridor C180, reliant le RB56 au RB46.

Les fossés humides, dont les berges sont tondues à ras dans certaines zones, nécessitent une gestion plus respectueuse. Les prairies humides doivent être gérées de manière extensive, sans amendement, avec une fauche tardive, tout en laissant des zones de refuge pour la faune.

Sur l'ancienne gravière, il serait pertinent d'aménager une zone

LES ZONES AQUATIQUES ET HUMIDES ET LES MILIEUX PRAIRIAUX

de quiétude avec des berges douces, favorables à l'accueil des amphibiens et des libellules. Par ailleurs, le renforcement de la ripisylve de l'Eckenbach dans le Ried, par quelques plantations ponctuelles tout en conservant la roselière existante, apporterait un bénéfice supplémentaire.

Conclusion

La présence de l'Eckenbach, ainsi que de divers ruisseaux et fossés humides dans le Ried, constitue le socle d'une biodi-

versité remarquable sur le territoire de Saint-Hippolyte. Cependant, les prairies humides subissent les effets négatifs des pratiques agricoles intensives. Il est donc primordial de préserver et d'améliorer ces milieux aquatiques et humides afin de pérenniser la richesse floristique et faunistique, tout en favorisant le retour d'espèces disparues au cours des vingt dernières années.

Points forts à conserver	Perspectives
L'Eckenbach avec sa ripisylve, corridor C178	Préserver
Ried : le Horgiesen et le Bergenbach et des fossés humides	Préserver avec une gestion écologique des fossés (tonte raisonnée avec des zones de refuges)
Les parcelles de roselière au Nord de l'écurie	Préserver
Ried : les plans d'eau et mares existants avec laïches, joncs, massettes et phragmites	Préserver l'ensemble
Points faibles à améliorer	Perspectives
9 obstacles à l'écoulement sur l'Eckenbach	Effacement des obstacles
Le Luttenbach busé et canalisé	Renaturer ce ruisseau sur le vignoble en amont du village
Ried : Le Bergenbach rectifié	Renaturation avec la création de méandres sur une zone humide au confluent entre le Bergenbach et l'Eckenbach
Ried : Ancienne gravière	Création d'une zone de quiétude, sans pêche avec berges douces pour les amphibiens
Parc à chevaux	Création d'habitats, continuer le maillage des haies
La gestion des fossés humides (Eckenbach)	Tonte raisonnée avec des zones refuges
Ried : La gestion des prairies humides	Préserver les prairies et zones humides ⇒ Fiche action 2
Ried : Présence d'espèces invasives (Balsamine de l'Himalaya)	Limiter l'expansion avec une coupe répétée

4 LA ZONE AGRICOLE

L'état actuel

Les parcelles agricoles, situées en plaine, sont majoritairement cultivées avec des céréales et du soja. Aux abords de l'ancienne gare, se trouvent divers éléments paysagers : des arbustes, des friches et un chemin bordé d'arbres fruitiers. Il y a également deux vergers intensifs accompagnés d'une friche fleurie. La ripisylve de l'Eckenbach joue un rôle essentiel en formant un corridor Est-Ouest. Dans le Ried, des parcelles de plus petite taille s'insèrent entre les prairies fauchées, les zones humides et les forêts.

Les enjeux

La faune

La zone agricole présente des conditions peu favorables à la faune, abritant un nombre limité d'espèces animales. La plupart sont des espèces communes, telles que la Buse variable, la Corneille noire et l'Étourneau sansonnet, qui parviennent à s'adapter aux milieux dégradés pour leur recherche alimentaire.

Le Renard roux et le Mulot sont également présents, bien qu'ils nécessitent des structures végétales à proximité pour s'abriter. Cependant, le lièvre d'Europe a été observé dans cette zone, tout comme le Crapaud calamite, identifié dans un fossé humide en limite avec Orschwiller. Enfin, le Rat des moissons a été observé dans le Ried, profitant des zones de végétation dense et haute indispensables pour grimper, se dissimuler, et trouver les graines qui composent son alimentation.

La flore

À l'image de la faune, la flore est relativement peu représentée dans ce secteur. Quelques plantes messicoles, telles que le Bleuet des moissons, subsistent timidement en bordure de certaines cultures. Le Chénopode blanc, une espèce remarquablement résistante aux pesticides, figure parmi les rares plantes sauvages encore visibles au sein des parcelles cultivées. Par ailleurs, les étroites bandes enherbées qui longent les chemins agricoles abritent quelques espèces de poacées capables de tolérer les conditions difficiles, malgré les broyages réguliers et les traitements environnants.

Historiquement, des plantes plus rares ont été observées sur ce secteur, notamment l'Odontite jaune, recensée en 2010, et la Gratiolle officinale, identifiée en 1984.

Les habitats et corridors locaux

La partie Ouest de ce secteur, peu diversifiée, offre un nombre limité d'habitats en périphérie des zones de culture. Toutefois, certains éléments tels que la ripisylve de l'Eckenbach et les prairies adjacentes aux vergers intensifs constituent des habitats intéressants. Pour renforcer la diversité des habitats la plantation de haies autour de l'ancienne gare serait une mesure judicieuse.

Dans le Ried, la situation est bien plus favorable. Les parcelles agricoles s'insèrent dans une mosaïque paysagère composée de prairies, de forêts et de zones humides, formant ainsi des habitats fonctionnels. Ces milieux méritent d'être protégés par une gestion extensive, en particulier les prairies et les lisières forestières en bordure des cultures. L'utilisation de dispositifs tels que les PSE (paiements pour services environnementaux) pourrait inciter les agriculteurs à restaurer ou maintenir ces écosystèmes essentiels.

Cependant, la fragmentation importante entre ces deux secteurs, causée par l'A35, la D1083 et la voie ferrée, limite fortement les déplacements de la faune. L'Eckenbach, bien qu'identifié comme le corridor C178, ne peut jouer son rôle en l'absence de solutions de franchissement adaptées pour l'A35. Sur l'axe Nord-Sud, la plantation d'une haie le long de la piste cyclable reliant le vignoble à la zone agricole a déjà été évoquée dans les propositions pour le vignoble et reste une action à envisager.

Conclusion

Le paysage agricole à l'Ouest de l'A35 pourrait être enrichi par la plantation de haies, d'arbres isolés, la création d'une mare, ainsi qu'une gestion extensive des bordures de champs et des fossés. Ces aménagements contribueraient à diversifier les habitats. Du côté du Ried, les éléments paysagers sont déjà bien présents. L'enjeu principal réside dans l'application d'une gestion adaptée pour préserver et renforcer la biodiversité existante.

Une réflexion approfondie sur les pratiques agricoles est également nécessaire. L'agroécologie, avec ses solutions concrètes, offre des perspectives intéressantes pour concilier productivité agricole et préservation des écosystèmes.

4 LA ZONE AGRICOLE

Points forts à conserver	Perspectives
Les rares arbres isolés et zones herbeuses	Protéger et renforcer
Le secteur autour de l'ancienne gare (Hirtengaerten) avec un bosquet, une friche et une prairie	Protéger et renforcer le secteur ⇒ Fiche action 4
La ripisylve de l'Eckenbach	Protéger
Points faibles à améliorer	Perspectives
La disparition des haies et bosquets	Plantation de haies champêtres entre le vignoble et la zone culturale ⇒ Fiche action 3
L'utilisation de produits phytosanitaires aux abords des parcelles agricoles	Préserver les bords de champs et chemins enherbés intacts avec une fauche tardive
La gestion des fossés tondues à ras	Tonte raisonnée en gardant des zones de refuges
La tonte régulière des bords de champs et chemins enherbés	Gestion extensive avec fauche tardive et zones de refuges

5 LA ZONE URBANISÉE

L'état actuel

La zone urbanisée de Saint-Hippolyte comprend le vieux village et quelques vergers, ainsi qu'une expansion plus récente vers l'Est et le Sud, composée principalement de lotissements de maisons individuelles entourées de jardins. Avec la création de la zone d'activités Am Eckenbach, la surface urbanisée a presque triplé depuis les années 1950. Dans le Ried, on trouve également une ferme et une écurie.

L'autoroute A35 traverse la commune selon un axe Nord-Sud, divisant le territoire en deux et fragmentant le corridor écologique C178 qui suit le ruisseau de l'Eckenbach. Ce phénomène est amplifié par la D1083, parallèle à l'autoroute, ainsi que par la voie ferrée. Par ailleurs, la commune est desservie par la D1B venant du Sud, la D35 arrivant du Nord, et la D1B1 qui relie Saint-Hippolyte au Haut-Koenigsbourg.

Les enjeux

La Faune

Plusieurs espèces se retrouvent dans la zone urbanisée, que ce soit dans les jardins, les vergers relictuels ou sur le bâti pour certaines espèces spécialistes. Parmi elles, des oiseaux comme le Faucon crécerelle, le Serin cini ou le Rougequeue noir nichent au cœur du village. Les vergers abritent eux le Pic vert ou le Grimpereau des jardins, autrefois commun mais devenu rare aujourd'hui.

D'autres espèces comme le Hérisson d'Europe, le Lézard des souches ou le Lérot ont également été notées. Relativement communes, ces espèces profitent de la végétation des jardins et vergers pour se nourrir et s'abriter.

La Flore

La flore autochtone spontanée coexiste avec des espèces exotiques que l'on rencontre fréquemment dans les jardins intra-muros. Les plantes sauvages observées sont relativement courantes et s'installent sur des sols pauvres et nus. Parmi celles-ci, on retrouve l'Achillée millefeuille, le Vulpin genouillé et la Sabline des murs. En outre, plusieurs espèces invasives, telles que l'Érigéron annuel et le Solidage géant, se sont également implantées. Enfin, des plantes ligneuses, comme le Noisetier commun et l'Érable champêtre, ponctuent parfois le paysage.

Les habitats et corridors locaux

Les habitats naturels ou semi-naturels présents dans la zone urbanisée se retrouvent dans les jardins avec différents types de pelouses allant du gazon régulièrement tondu composé presque exclusivement de poacées, à des gestions différenciées comportant des fleurs fauchées tardivement. Des arbres de hauts jets, fruitiers ou non, exotiques ou locaux, ainsi que différents buissons et arbustes offrent une variété d'habitats favorables à la faune. De la même manière, les quelques vergers encore présents en périphérie du village accueillent des espèces qui y trouvent gîte et couvert.

La zone urbanisée demeure néanmoins très dangereuse pour la faune avec les risques liés aux collisions routières ou contre les surfaces vitrées. L'impact des animaux de compagnie, notamment les chats, sur la faune est également important. Enfin, la continuité écologique concernant la vie du sol (bactéries, champignons, collemboles, vers de terre...) est totalement impossible sur les sols couverts et imperméables (béton, bitume...).

Conclusion

De nombreux aménagements sont possibles dans la zone urbanisée afin de favoriser l'accueil de la faune et de la flore et de diminuer les risques anthropiques. Une opportunité de dialogue s'ouvre également afin d'intégrer l'enjeu sociétal de cohabitation entre l'humain et la faune sauvage.

5 LES ZONES URBANISÉES

Points forts à conserver	Perspectives
La végétation arborée et arbustive des espaces verts	Protéger et renforcer ces habitats par la plantation d'espèces locales
Les quelques vergers autour du village	Conserver les vergers existants Favoriser le renouvellement et la création de nouveaux vergers avec des fruitiers à hautes tiges
Les jardins de particuliers	Favoriser la gestion écologique (ex : créer un Refuge LPO)
Les espèces patrimoniales de faune (Hirondelles, Cigognes...)	Protéger et favoriser
Points faibles à améliorer	Perspectives
L'éclairage artificiel	Réduire la pollution lumineuse la nuit
La gestion de la végétation herbacée des espaces verts du village et de la zone artisanale	Réaliser un plan de gestion différenciée des espaces verts
L'artificialisation et l'imperméabilisation des sols	Stopper l'artificialisation et désimperméabiliser les sols
Le franchissement des routes	Mettre en place des réflecteurs anticollision

Titre

Diagnostic Trame Verte et Bleue, Piémont des Vosges, Saint-Hippolyte, LPO Alsace 2025.



**Agir pour
la biodiversité**

Partenaires financiers



Sources / Informations

Rédaction

Uli CERONE, Arthur KELLER

LPO Alsace - 1 rue du Wisch 67560 Rosenwiller - 03 88 22 07 35 - alsace@lpo.fr - <http://alsace.lpo.fr>

Mise en page

Cathy ZELL

Cartographie et relectures

Chloé GOHN, Valérie-Anne CLEMENT-DEMANGE, Cyril GROOS

Illustrations

Claude DELAMARE

Crédits photographiques

Les photos utilisées pour illustrer ce rapport ont été prises par les rédacteurs. Seules celles provenant d'autres auteurs ont été créditées individuellement.

Bibliographie

UICN France, MNHN, LPO, SEOF&ONCFS (2016) : La Liste Rouge des espèces menacées en France, chapitre Oiseaux de France métropolitaine, Paris, France